

2. 4. Perfectionnement professionnel

4.2. Affectations intérimaires ou enrichies

Les affectations intérimaires ou enrichies désignent les affectations d'employés à des postes supérieurs aux postes qu'ils occupent normalement. Les nombres d'employés en affectations intérimaires ou enrichies s'établissent comme suit :

FS(commerce) : 77; FS (politique) : 57; STSCY : 65 de la filière; 20 de l'extérieur de la filière; AS : 53; CR : 10 à l'administration centrale; 4 dans les missions; CS : 8; EL : 12 (à l'étranger uniquement).

4.3. Affectations uniques dans des missions à l'étranger

Bien qu'on accorde aux employés permutants la priorité pour les affectations à l'étranger, on offre à un certain nombre d'employés non permutants des affectations uniques. Sur les 280 postes dans les missions à l'étranger qui ont été comblés en 2000, 21 ont été offerts à des employés non permutants. Les postes se répartissaient comme suit :

3 EX; 7 CO; 4 ES; 3 IS; 1 PM; 1 AS; 2 CS.

4.4. Détachements (extérieur)

On a recours aux détachements pour engager des personnes de l'extérieur du Ministère et consolider les liens avec les autres ministères fédéraux, des organismes gouvernementaux et des organisations internationales.

	AS	CO	CR	CS	ES	EX 1-2	EX 3-5	FI	FS	PE	PM	STSCY	<u>TOTAL</u>
Employés permutants	1		3			4	3		28			1	40
Employés non permutants	4	5	2	2	3			1		2	2		21
Groupe exécutif							5						5
Total	5	5	5	2	3	4	8	1	28	1	2	1	66